

Agenda 2000: Fonds social européen FSE

1998/0115(COD) - 21/05/1999 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Dans son avis portant sur la deuxième lecture du Parlement européen, la Commission fait siens les 4 amendements approuvés par le Parlement. Elle modifie dès lors sa proposition en conséquence en intégrant les amendements qui visent à : - renforcer les mesures d'intégration sociale au marché du travail; - faire en sorte que le FSE exploite les nouveaux gisements d'emploi, y compris le secteur de l'économie sociale; - requérir que la stratégie élaborée par les États membres tienne compte des domaines politiques du FSE afin de prendre en considération l'adaptabilité et les mesures spécifiques pour les femmes; - exiger des États membres qu'ils octroient de petites subventions, avec des modalités spéciales d'admissibilité, à des ONG et des partenaires locaux au titre uniquement des Objectifs 1 et 3 plutôt que de l'ensemble des programmes du FSE. Les États membres devraient en outre avoir la possibilité de couvrir intégralement les petites subventions avec le financement du FSE.